



Nice, le 19 NOV. 2010

Madame, Monsieur,

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instaure pour tout employeur français une obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Pour aller au-delà de cette simple obligation légale, nous initions une étude sur la question du handicap au travail en partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) et menée par le cabinet spécialisé AD Conseil.

L'étude a pour but de développer des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Elles concerneront tant le maintien dans l'emploi de tout agent déclarant un handicap ou nécessitant un reclassement professionnel, que l'intégration de personnes en situation de handicap ou encore la professionnalisation des acteurs de l'établissement concernés par la problématique.

L'étude débute par un questionnaire sur la perception du handicap au travail et sera complétée par une enquête de terrain les 29 et 30 novembre à l'occasion de laquelle un panel de professionnel de tous les métiers sera interviewé par les consultants du cabinet AD Conseil.

Le présent questionnaire qui vous est proposé a pour but de recueillir des informations générales entrant dans le cadre de cette étude. Les résultats sont anonymes et les données directement collectées par le cabinet AD Conseil. Seules les tendances générales seront étudiées aucune donnée individuelle ne sera conservée.

Vous serez informés sur les grands constats issus de cette enquête.

Nous vous remercions par avance de votre participation active à cette démarche.

Le Directeur Général
du Centre Hospitalier Universitaire de Nice,

E. BOUVIER MULLER